

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 16 décembre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10, 11, 12 et 13 décembre 2019

2019 DVD 117 Subvention d'un montant de 25 000 euros. Convention avec l'Agence Parisienne du Climat (APC) pour permettre de déployer des infrastructures de recharge pour véhicules électriques dans les copropriétés.

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 26 novembre 2019, par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer avec l'association Agence Parisienne du Climat une convention lui attribuant une subvention permettant d'accompagner les particuliers et les professionnels dans leurs démarches et projets d'efficacité énergétique ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Christophe NAJDOVSKI au nom de la 3ème Commission,

Délibère

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association Agence Parisienne du Climat une convention lui attribuant une subvention pour tester un dispositif d'accompagnement permettant de déployer des infrastructures de recharge pour véhicules électriques dans les copropriétés. Le texte de cette convention est joint à la présente délibération.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 25 000 euros est attribuée à l'association Agence Parisienne du Climat (n° SIMPA 48843/ dossier n°2019_10320).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO